

La Rochelle, le Lundi 16/01/2023

LIMINAIRE DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 16/01/2023.

Mme la présidente, nous évoquerons de manière éphémère la réforme des retraites, en appelant les agents de la DDFiP 17 à participer physiquement aux manifestations du 19/01/2023 et peu importe qu'ils soient en grève, récupérations horaire ou en congés. En effet, ce gouvernement et ses alliés ne comprendront que le rapport de force et il faudra que la mobilisation des salariés privé comme public soit sans précédent pour mettre fin à cette réforme. Il ne peut pas y avoir de manifestants par représentation. Pour ces gens-là, c'a n'existe pas. Ne pas manifester c'est simplement accepter cette réforme

Ceci étant dit, la convocation de ce premier comité social d'administration local illustre le délitement du dialogue social dans l'ensemble de la fonction publique, et particulièrement au ministère des finances et à la DGFIP.

Vous nous proposez de le réunir alors que le règlement intérieur type des CSA fonction publique ne sera présenté et soumis à concertation en Conseil supérieur de la Fonction Publique que le 30 janvier 2023.

Malgré les affirmations de la DGAFP, la CGT conteste toute légitimité à la réunion d'aujourd'hui et aux décisions qui pourraient y être prises. La fonction publique nous a habitués à changer les règles en cours de partie, mais c'est bien la première fois qu'elle se déroule en dehors de tout cadre légal !

Mais il faut formaliser au plus vite la curée sur les emplois publics au ministère et à la DGFIP. Depuis trop longtemps, les gouvernements successifs considèrent la DGFIP comme un réservoir d'emplois à supprimer sans fin : près de 50 000 de 2002 à 2023 !

Alors, quand le ministre et la DG se félicitent d'uniquement 850 suppressions supplémentaires d'emplois à la DGFIP alors que dans le même temps, l'Etat annonce la création de plus de 10.000 créations de Poste. S'agit-il d'une touche d'humour noir, de cynisme, ou tout simplement « excusez-nous du terme employé » de foutage de gueule. ?

Comme nous l'évoquerons à la fin de cette liminaire, les agents de ce ministère subissent encore et toujours un management volontairement imperméable à toute notion de condition et de sens au travail, de qualité du service rendu, de rôle des missions fiscales, comptables et foncières... Le gouvernement, les ministres et la DG mènent la DGFIP à sa perte.

Le seul chemin emprunté par la DG reste la remise en cause de tout notre réseau de proximité de pleine compétence. Avec entre autre un recentrage sur les services à compétence nationale et les directions nationales et spécialisées, c'est en fait **1352 suppressions d'emplois** qui frappent toutes les directions départementales et régionales ! Quant à la démétropolisation, elle a entraîné la relocalisation de 618 emplois sans mission de service direct à la population locale.

Le bilan est très lourd pour notre direction, puisque au total 13 emplois (10 cadres C, 2 contrôleurs et 1 inspecteur) manqueront alors que nos services sont déjà à l'os. Nous avons déjà critiqué cette politique de suppressions de postes qui s'acharne sur les agents de base mais qui occulte dans ce département les cadres A+ qui voit encore leur effectif s'accroître d'une unité.. Les chiffres d'encadrement sont sans appel dans ce département. Depuis 2008, les cadres A+ ont de mois en moins de structures à diriger, ont de moins en moins d'agent à gérer. Et pour accélérer le processus de démantèlement de notre administration c'est la notion de responsabilité pécuniaire et personnelle des comptable publics que l'on taille désormais en pièce.

Nous avons pu observer le résultat délétère de telle reforme notamment avec le passage des conservation des hypothèques en Service de Publicité foncière qui avait comme corollaire la disparition si particulière de la responsabilité juridique du conservateur des hypothèques.

Résultats, les délais de publication ont rallongé sur la plus grande partie du territoire mais plus grave encore fut la politique de simplification. Le processus de vérification des actes notariés avec la disparition de la vérification dite deuxième main a comme conséquence directe une dégradation continue et une insécurisation des publications au fichier immobilier avec à la clef des futures mises en cause et des conséquences pécuniaires pour L'état.

La DGFIP a étendue cette politique d'irresponsabilité des chefs comptable à l'ensemble des services. Comprenons nous bien Il est hors de question que les erreurs liées à l'augmentation de la productivité , se transforme de facto pour les agents de base à la mise en cause par la concussion.

Nous ne sommes pas dupes, **les agents des impôts ne veulent pas devenir les lampistes d'une administration en déliquescence.**

Les discours de certains responsables de service comptables (SIE, SGC, SIP) expliquant que dorénavant cette responsabilité descendait sur les épaules de leurs agents de recouvrement ne doivent plus être tenus. Ces agents n'ont pas vu leurs primes augmentaient et ils n'ont pas les moyens de prendre des assurances. Chacun son rôle, chacun à sa place.

La CGT demande instamment à la Direction Générale de publier des instructions claires et précisant les conséquences judiciaires de cette réforme. Quant à nous, nous considérons cette réforme comme un risque organisationnel subit par les agents doublé d'un risque psychosocial.

Cette année, la Direction Générale a décidé de tailler en pièce dans les effectifs du SIP au motif que les Taxe d'habitation pour les résidences principales et la redevance audiovisuelle n'existent plus. Cela est d'autant plus ubuesque que cette année l'ensemble des propriétaires (soit 15 millions de contribuables) devront déclarer par internet la totalité des occupants y compris eux mêmes. A défaut de déclaration une taxe d'habitation pour résidence secondaire sera émise automatiquement. La surcharge de travail initiée par cette réforme pour les agents des SIP est évidemment passée aux oubliettes comme les difficultés d'une grande partie de nos redevables à s'approprier nos formulaires dématérialisés.

Nous tenons de nouveau à vous alerter sur la situation sur le Services Des Impôts Fonciers de Charente Maritime avec comme nouvelle mission la gestion des taxes d'urbanisme. Depuis plusieurs mois plus, aucune relance des permis n'est effectué. Les applications prévues pour cette gestion ne fonctionnent tout simplement pas et les agents du SDIF constatent avec la disparition de lascot qu'ils ne peuvent plus faire aucun courrier de relance pour les permis. Malgré le renfort de 4 EDR depuis plusieurs semaines pour rattraper le retard, la documentation cadastrale continuera de se dégrader considérablement si ce dysfonctionnement n'est pas très vite résolu. Cela ne sera pas sans conséquence pour les SIP, pour le recouvrement des taxes locales et nos relations avec les collectivités locales.

Il a fallu au nom de la simplification administrative que l'on présente au 01/01/2023 le guichet unique des entreprises. Avocat, expert comptable, entreprise tout le monde dénonce les

dysfonctionnements de cette plateforme. Le fonctionnement des SIE est évidemment impacté L'état start up voulu par Macron à tout les niveaux est en devenir un petit enfer pour l'ensemble de nos concitoyens.

Mme la présidente, si nous participons à cette instance c'est pour le point présent à l'ordre du jour sur la quasi-généralisation de l'accueil sur rendez vous pour les Maisons France Service (hors campagne d'impôt sur le revenu).

Cela est d'autant plus scandaleux que cette présence ne représente que 28 demi journées de temps de travail par semaine soit grosso modo 2,5 agents. Cela va à l'encontre du propre contrats objectifs et moyen sur la réponse à effectuer sur l'illectronisme. Double discours, double langage de la direction générale car les autres directions départementales, faute d'agents sont en train de prendre le même chemin, Avec le retrait de la CAF, et toutes les autres administrations censée faire vivre ces structures vous êtes tout simplement en train de tuer ces structures sans vous rendre compte de l'utilité de leurs rôles pour les redevable les plus fragiles, ou les plus éloignés de nos Centre des Finances Publiques.

Notre ministre peut toujours s'enorgueillir de l'exemplarité de notre administration mais oublie qu'à force de ne plus avoir d'agents de base pour expliquer les impôts, le recouvrement, c'est le consentement fiscal qu'il taille aussi en pièces. Pour ce qui nous concerne, on craint vraiment la prochaine jacquerie fiscale ou sociale. Il ne veut pas l'entendre, encore moins le comprendre !

Mais, sans consentement fiscal, la démocratie ne tient plus.

Autre sujet, tout aussi prégnant. La CGT Finances Publiques fait partie des organisations qui ont porté plainte contre l'Etat pour le recours abusif aux cabinets de conseil.

Le management pathogène que nous constatons dans les services proviennent en grande partie des recommandations émises par ces cabinets. Les hauts fonctionnaires qui prennent part à ces décisions sans aucune concertation retrouvent dans les organigrammes de ces sociétés d'anciens collègues aux rémunérations bien plus plantureuses. Cette dérive est dénoncée par des collectifs d'agents publics mais aussi par de hauts fonctionnaire soucieux de l'intérêt général. Ces cabinets de conseils sont deux fois gagnant en générant dans un premier temps le chaos et dans un deuxième temps, comble du cynisme, en attendant qu'on fasse de nouveau appel à leurs soit disant compétence.

L'article parue sur le site info blast ce mois de Janvier 2023 sur le livret de manager à la DGFIP de 2018 démontre les effets pervers de ces cabinets. Nous avons quant à nous réagi par une motion en mars 2018 sur la déclinaison de ce management via un diaporama effectué dans les bouches du Rhône. Ce diaporama évoquait le repérage et la gestion des agents difficile c'est-à-dire en difficulté ou réfractaire aux réformes en nommant leurs comportements par des troubles psychologiques. Cet article nous apprend que ce management était bien la déclinaison parcellaire d'un rapport d'un de ces cabinets avant la mise en place du Nouveau Réseau de proximité.

Ces méthodes managériales n'ont qu'un seul but, réduire le nombre poste d'agent et dans le même temps, de gré ou de force faire accepter les reforme de structures. Il fallait aussi repérer les agents les plus fragiles pour les sortir du circuit (*CLM, Mi Temps Thérapeutique*) et les remplacer comme de simples machines outils. Le tout est effectuée au mépris de la santé des agents. Cet article fait le parallèle entre le management du plan « Next » de France Telecom des années 2000 avec les méthodes managériales de la DGFIP pour le Nouveau réseau De Proximité.

Quoiqu'il en soit les dégâts continuent de perdurer à la DGFIP. L'incertitude permanente sur la pérennité de nos structures, de nos emplois, de nos règles de gestion et les dysfonctionnements

divers et variés se font plus anxiogène chaque année. Ces état de fait oblige certains de nos collègues à quitter notre administration. Ce n'est pas pour un nouveau projet de vie, pas à 50 ans, pas à 55 ans. Ces départs, ces démissions sont demandées par des agents qui veulent tout simplement se protéger.

C'est pourquoi il est difficile d'entendre aujourd'hui de la part de certains chefs de service tenir des discours sur la bienveillance de la DGFIP. Pour une grande partie des agents cette soi-disante bienveillance s'est transformée dans le meilleur des cas en indifférence, et dans le pire des cas en maltraitance.

Quant à nous militants syndicaux parfois impacté, nous ne pouvons que relater le fait le nombre d'agents en souffrance dans ce département ne fait qu'augmenter.

Il faudra combien de % d'agents en difficulté, combien de drame caché dans cette administration pour revenir à la raison, pour redécouvrir l'humain qu'il y a derrière chaque ligne des tableurs Excel de notre hiérarchie.

Nous en sommes là au niveau du constat Mme la présidente.

Pour conclure, vous comprendrez dans un tel contexte que notre organisation sera particulièrement vigilante sur la mise en place, sur les règles et surtout sur le rôle portant sur la formation spécialisée de cette instance qui a vocation à remplacer le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail.

Les représentants CGT Finances publiques de Charente-Maritime